

DEC141804DR13

Décision donnant délégation de signature à M. Christian ROUMESTAND, directeur et de M. Pierre-Emmanuel MILHIET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5048 intitulée *Centre de biochimie structurale*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC133306 INSB du 20 décembre 2013, portant nomination de M. Christian ROUMESTAND, directeur et de M. Pierre-Emmanuel MILHIET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR 5048, intitulée Centre de biochimie structurale.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian ROUMESTAND, directeur de l'unité UMR 5048, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian ROUMESTAND, directeur de l'unité UMR 5048, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Emmanuel MILHIET, DR2, et à M. Didier DEBAIN, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100115DR13 du 1^{er} février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2014



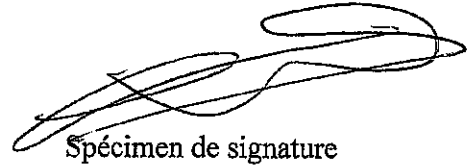
Ghislaine GIBELLO

ANNEXE 1

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

Directeur d'unité :

NOM : Christian ROUMESTAND



Spécimen de signature

En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : Pierre-Emmanuel MILHIET

Spécimen de signature

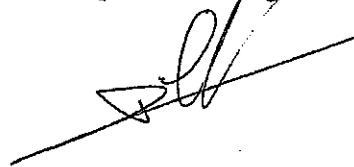
GRADE : DR2



2) NOM : Didier DEBAIN

Spécimen de signature

GRADE : IE2



3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

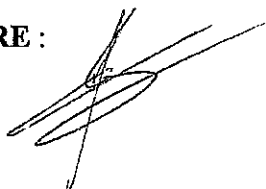
Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : Pierre-Emmanuel MILHIET

GRADE : DR2

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :

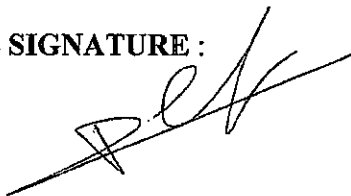


2) NOM : Didier DEBAIN

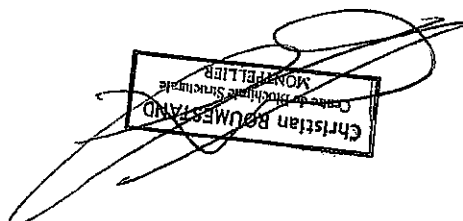
GRADE : IE2

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Administrateur d'Unité

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



Christian BOUMESTAND
Centre de Recherche Stratégique
MONTPELLIER

DEC141805DR13

Décision donnant délégation de signature à M. Christian ROUMESTAND pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5048 intitulée Centre de biochimie structurale.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133306INSB du 20 décembre 2013, portant nomination de M. Christian ROUMESTAND, directeur et M. Pierre-Emmanuel MILHIET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5048, intitulée Centre biochimie structurale.

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel MILHIET, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel MILHIET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à M. Didier DEBAIN, Administrateur de l'unité.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

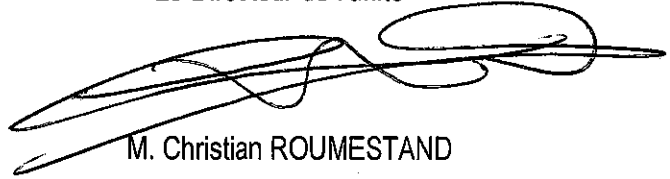
¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2014

Le Directeur de l'unité

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

M. Christian ROUMESTAND